

LES MATINALES DE LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE

Les réponses opérationnelles aux questions qui se posent !

Les matinales de la formation proposent d'aborder, au cours de l'année 2016, cinq thèmes de la formation professionnelle à travers une série de questions d'actualité qui engagent fortement votre entreprise. CCI formation et les juristes de Centre Inffo vous accueillent pour vous apporter un ensemble de réponses précises et opérationnelles.

8h : Accueil / Café

8h30-10h : Conférence / Débat



CCI formation

CCI LYON MÉTROPOLE
Saint-Etienne Roanne

INSCRIPTIONS

PROGRAMMATION SUR PARIS

Inscription auprès de Centre Inffo

4, avenue du Stade-de France

93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

Tél : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83

Fax : 01 55 93 17 28

Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Télécharger le programme et le bulletin

d'inscription sur le site

www.centre-inffo.fr

« Agenda de nos événements »

Contact commercial

Mme Mirjana MARAVIC

Tel : 01 55 93 91 90

Courriel : m.maravic@centre-inffo.fr



Le Procopé

13 rue de l'Ancienne Comédie

75006 PARIS

Métro Odéon ou Mabillon

Parking École de médecine,

Mazarine ou Marché Saint-Germain

PROGRAMMATION SUR LYON

Inscriptions en ligne sur

WWW.CCIFORMATIONPRO.FR

CCI formation Lyon Métropole

36 rue Sergent Michel Berthet

69009 Lyon

Contact : Elise Palmigiani - 04 72 53 88 15

palmigiani@lyon.cci



THÈME 1

Entretien professionnel en 2016

Avant le 6 mars 2016, les entreprises doivent organiser les nouveaux entretiens professionnels prévus par la loi du 5 mars 2014, consacrés aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi.

Que se passe-t-il après cette échéance ?

Quelles conséquences en cas de non-respect de l'obligation ?

Quelles solutions envisager ?

INTERVENANTE

Valérie Michelet

Paris - 15 mars 2016

Lyon - 17 mars 2016

THÈME 2

Plan de formation et dialogue social en 2016

Quelle simplification, quelle procédure et quel calendrier ?

La loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015 a simplifié les procédures de consultation des représentants du personnel notamment sur le plan de formation de l'entreprise.

Quelle marge de manœuvre offre la loi aux entreprises ?

Quelles seront les modalités de consultation du comité d'entreprise sur le plan de formation 2017 ?

INTERVENANT

Pierre-François Tallet

Paris - 10 mai 2016

Lyon - 3 mai 2016

THÈME 3

Disparition de l'imputabilité ?

Quels espaces de liberté pour les entreprises ?

Quelles prestations financer et quelles dépenses comptabiliser ?

La suppression du « 0,9% » et de la déclaration « 2483 » responsabilise les entreprises sur leurs dépenses de formation. Les entreprises sont désormais tenues, en plus du versement obligatoire d'une contribution à leur OPCA, d'assurer « un financement direct d'actions de formation » pour remplir les obligations de formation à l'égard des salariés.

Quel est le cadre juridique de ce financement direct ?

Quelles prestations permet-il d'acheter ?

Quelles dépenses peuvent entrer dans ce financement ?

INTERVENANTS

Valérie Michelet ou Fouzi Fethi

Paris - 7 juin 2016

Lyon - 16 juin 2016

THÈME 4

Certifications professionnelles

Formations certifiantes, formations qualifiantes, comment s'y retrouver ?

La réforme de la formation professionnelle a élargi les modalités d'accès à la certification notamment avec le compte personnel de formation et la période de professionnalisation.

Quelles différences avec les formations qualifiantes proposées dans le cadre du contrat de professionnalisation ?

Comment distinguer les certifications reconnues des certifications délivrées à la fin d'une formation ?

INTERVENANTE

Aurélie Maurize

Paris - 11 octobre 2016

Lyon - 6 octobre 2016

THÈME 5

Du Compte Personnel de Formation au Compte Personnel d'Activité

Quels changements dans le compte personnel d'activité (CPA) ?

Quel calendrier ? La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi prévoit que chaque actif dispose, au 1^{er} janvier 2017, d'un compte personnel d'activité qui rassemble « dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, indépendamment de son statut, des droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel. Quelles sont les modalités de constitution des droits, leurs utilisations possibles, leur financement et l'accompagnement des titulaires de compte ?

Quelles articulations avec les heures inscrites sur le CPF et celles du compte personnel de prévention de la pénibilité (CPPPP) ?

INTERVENANT

Romain Pigeaud

Paris - 1^{er} décembre 2016

Lyon - 6 décembre 2016